



NOTE DE SERVICE

N° 03-097-A-R du 2 décembre 2003

NOR : BUD R 03 00097 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

ANALYSE

Vérification contradictoire en fin d'année des dotations versées aux collectivités locales (compte 466.7) entre les Préfectures et les Trésoreries Générales

Date d'application : 02/12/2003

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT ;
COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ;
DOTATION ; VÉRIFICATION ; DÉPENSE ; RECETTES

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPGR	TPG	DOM	TOM								

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

5^{ème} Sous-direction - Bureau 5A

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. LES MODALITÉS PRATIQUES POUR RENSEIGNER LES TABLEAUX	3
1.1. Les tableaux de l'annexe I.....	3
1.2. Les tableaux de l'annexe II.....	3

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Etat de vérification des dotations versées aux Collectivités Locales – Dépenses ou Recettes (Comptes millésimés).....	5
ANNEXE N° 2 : Etat de vérification des dotations collectées et versées au profit des Collectivités Locales - Dépenses et Recettes (Comptes tenus au niveau local)	10

PREAMBULE

Comme l'année précédente, la présente note de service a pour objet de mettre en place au niveau local en fin d'année une procédure de vérification contradictoire entre le service "*Comptabilité*" de la trésorerie générale et les services de la préfecture du département, des dotations versées aux collectivités locales.

Ce contrôle doit porter sur le compte d'imputation de la dotation, le montant des dotations versées aux collectivités territoriales (opérations débitrices) et sur celui des recettes collectées pour certains fonds tenus au niveau local (opérations créditrices) pendant l'année, par rapprochement des écritures et des arrêtés préfectoraux.

Cette vérification a pour but de corriger des erreurs d'imputation avant la clôture des opérations budgétaires à l'A.C.C.T, notamment sur les comptes apurés au niveau central par un nivellement des masses débitrices et créditrices par un ajustement du prélèvement sur les recettes budgétaires de l'Etat.

Les comptes concernés par le nivellement sont les suivants :

- 466.722 "*Fonds de compensation pour la TVA*" ;
- 466.723 "*Dotation de compensation de la taxe professionnelle*" ;
- 466.725 "*Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale*" ;
- 466.731 "*Reversement de TIPP à la collectivité territoriale de Corse et aux départements de Corse*";
- 466.733 "*Compensation de la suppression progressive de la part salaire de la taxe professionnelle*".

Les comptes 901.9 retraçant les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales ont une incidence sur le solde budgétaire de l'exercice.

Ainsi, toute régularisation de dépense intervenant sur ces comptes après l'arrêté du solde budgétaire modifie le montant de ce solde, communiqué à la Direction du Budget dès sa clôture (le 23 janvier 2004 pour la gestion 2003). *Aucune régularisation ne sera effectuée sur les comptes nivelés au plan central après le 23 janvier 2004.*

Aussi, pour éviter tout problème de cette nature, est-il nécessaire de mettre en place une vérification contradictoire de l'ensemble des comptes de dotations (466.715 à 466.761).

Cette vérification doit commencer dès le 31 décembre et être terminée à la date de clôture des opérations budgétaires en Trésorerie générale, le 15 janvier 2004, afin de procéder, s'il y a lieu, aux ultimes corrections avant la date de clôture des opérations budgétaires à l'A.C.C.T et de l'arrêté définitif du solde budgétaire au titre de la gestion 2003 (le 23 janvier 2004).

A cet effet, le service "*Comptabilité*" de la trésorerie générale remplira les tableaux, joints en annexes, pour la gestion 2003 et les adressera, pour accord, au préfet du département.

Une copie de ces documents, visés par le Préfet, sera transmise par télécopie, dès le 16 janvier 2004, au Bureau 5A-VÉRIFICATION (12, rue du Centre - 93196 NOISY-LE-GRAND CEDEX – Fax: 01.60.37.90.54), pour information.

1. LES MODALITÉS PRATIQUES POUR RENSEIGNER LES TABLEAUX

1.1. LES TABLEAUX DE L'ANNEXE I

Il s'agit de comptes millésimés fonctionnant *uniquement en débit au niveau local*, à l'exception des comptes suivants :

- 466.7162 "*DGF. Opérations de régularisation*" fonctionnant à la fois en débit (versements supplémentaires à titre de régularisation aux collectivités locales) et en crédit (versements des collectivités locales) ;
- 466.7163 "*DGF. Fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale*" fonctionnant seulement en crédit ;
- 466.728 "*Fonds de correction des déséquilibres régionaux*" fonctionnant uniquement soit en débit chez les comptables de région versant des attributions aux régions bénéficiaires, soit uniquement en crédit chez les comptables prélevant les ressources du fonds sur la fiscalité locale des régions contributives.

Les comptables doivent servir la colonne 3 des tableaux "*Dépense*" et "*Recettes*".

Sur les tableaux "*Dépense*", une distinction doit être opérée entre les dotations versées aux collectivités locales au titre de l'année (ligne 1) et les versements encaissés (ligne 2) et comptabilisés en débit négatif, à l'exception des comptes de DGF pour lesquels les régularisations sont retracées au compte 466.7162 précité. Le montant de la ligne T doit correspondre au montant des opérations débitrices de l'année en comptabilité générale.

La colonne 6 sera annotée du montant des arrêtés de versement en instance de recouvrement au 31 décembre 2003 pour faciliter l'accord avec le préfet.

1.2. LES TABLEAUX DE L'ANNEXE II

Il s'agit de comptes non millésimés, *tenus au niveau local à la fois en débit et en crédit*. Ils peuvent présenter une balance d'entrée créditrice en début d'année et un solde nul ou créditeur en fin de gestion.

Ce solde créditeur est repris au même compte en balance d'entrée créditrice l'année suivante au niveau local.

La lecture des opérations de ces comptes se fait sur deux tableaux, l'un étant intitulé *page 1 "dépenses"* et l'autre *page 2 "Recettes"*.

Par rapport à l'année précédente, ces tableaux ont été enrichis de deux colonnes pour renseigner la balance d'entrée au 1^{er} janvier et le solde au 31 décembre.

Par conséquent, les comptables doivent servir, pour chaque compte :

- à la *page 1 "Dépenses"*, la colonne 2 du montant de la balance d'entrée au 1^{er} janvier 2003 et la colonne 3 du montant des dotations versées au titre de l'année en distinguant les collectivités du département (ligne 1) de celles (ou des fonds) des départements extérieurs (ligne 2) ;
- à la *page 2 "Recettes"*, la colonne 8 pour le montant des ressources encaissées dans l'année, en distinguant d'une part, les ressources du département (ligne 1) de celles provenant des départements extérieurs (ligne 2) et d'autre part, les versements des collectivités locales (ligne 3). Le montant de la ligne T doit correspondre au montant des opérations créditrices de l'année en comptabilité générale.

Sur cette ligne, à la colonne 12, doit apparaître le solde créditeur de chaque compte au 31 décembre 2003.
La colonne 11 sera annotée, pour l'information du préfet, du montant des arrêtés de reversement non recouverts au 31 décembre 2003.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
LE SOUS-DIRECTEUR
CHARGÉ DE LA 5^{ÈME} SOUS-DIRECTION

BRUNO SOULIÉ

ANNEXE N° 1 : Etat de vérification des dotations versées aux Collectivités Locales – Dépenses ou Recettes (Comptes millésimés)

DÉPARTEMENT DE . Trésorerie générale DE Service Comptabilité		GESTION 2003			
ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES					
<i>Montant en euros - Dépenses</i>					
COMPTE DÉBITÉ	NATURE DE LA DOTATION	MONTANT RÉGLÉ PAR LE TPG AU 31 DÉCEMBRE	MONTANT MANDATÉ PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS
		1 dotations versées 2 reversements encaissés	1 dotations mandatées 2 arrêtés de reversement		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5=4-3)	(6)
466.71613	Dotation globale de fonctionnement. Répartition initiale de l'année	1	1	1	
466.7162	DGF. Opérations de régularisation	1	1	1	
466.71642	DGF. Versements complémentaires au titre de l'article L 1613-2 du CGCT.	1	1	1	
466.7173	Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.7203	Dotation spéciale instituteurs	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	

ANNEXE N° 1 (suite)

DÉPARTEMENT DE				GESTION 2003	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE					
DE				ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES	
Service Comptabilité				<i>Montant en euros - Dépenses</i>	
COMPTE DÉBITÉ	NATURE DE LA DOTATION	MONTANT RÉGLÉ PAR LE TPG AU 31 DÉCEMBRE	MONTANT MANDATÉ PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS
		1 dotations versées 2 reversements encaissés	1 dotations mandatées 2 arrêtés de reversement		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5=4-3)	(6)
466.72113	Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle FNPTP	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.72133	FNPTP - ZRU et ZFU (compensation d'exonérations de taxe professionnelle : établissements existants et extensions)	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.72143	FNPTP- compensation des pertes de dotation de compensation de la taxe professionnelle	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.7223	Fonds de compensation pour la TVA	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	

ANNEXE N° 1 (suite)

DÉPARTEMENT DE		GESTION 2003			
TRÉSORERIE GÉNÉRALE		ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES			
DE		Montant en euros - Dépenses			
SERVICE COMPTABILITÉ					
COMPTE DÉBITÉ	NATURE DE LA DOTATION	MONTANT RÉGLÉ PAR LE TPG AU 31 DÉCEMBRE	MONTANT MANDATÉ PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS
(1)	(2)	1 dotations versées 2 reversements encaissés	1 dotations mandatées 2 arrêtés de reversement	(5=4-3)	(6)
466.7233	Dotation de compensation de la taxe professionnelle	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.7253	Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.7263	Fonds national de péréquation de la taxe d'apprentissage	1	1	1	
466.728	Fonds de correction des déséquilibres régionaux	1	1	1	
466.7293	Dotation élu local	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.7303	Fonds de compensation de la fiscalité transférée FCFT	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	

ANNEXE N° 1 (suite)

DÉPARTEMENT DE . TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE		GESTION 2003			
Service Comptabilité		ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES			
<i>Montant en euros - Dépenses</i>					
COMPTE DÉBITÉ	NATURE DE LA DOTATION	MONTANT RÉGLÉ PAR LE TPG AU 31 DÉCEMBRE	MONTANT MANDATÉ PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS
		1 dotations versées 2 reversements e ncaissés	1 dotations mandatées 2 arrêtés de reversement		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5=4-3)	(6)
466.7313	Reversement de TIPP à la collectivité territoriale de Corse et aux départements de Corse	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.7323	Fonds national de péréquation	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.7333	Compensation de la suppression progressive de la part salaire de la taxe professionnelle	1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
	Certifié exact A le Le Trésorier-Payeur Général			Visé, pour accord A le Le Préfet	

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

DÉPARTEMENT DE . TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE		GESTION 2003			
SERVICE COMPTABILITÉ		ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS COLLECTÉES AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES			
<i>Montant en euros - Recettes</i>					
COMPTE CRÉDITÉ	NATURE DE LA DOTATION	MONTANT ENCAISSÉ PAR LE TPG AU 31 DÉCEMBRE	MONTANT DES RESSOURCES ATTENDUES PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS
(1)	(2)	1 ressources du fonds 2 reversements encaissés	1 ressources du fonds 2 arrêtés de reversement	(5=4-3)	(6)
466.7162	DGF - Opérations de régularisation	2	2	2	
466.71633	DGF – Fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale	1	1	1	
466.728	Fonds de correction des déséquilibres régionaux	1	1	1	
	Certifié exact A le Le Trésorier-Payeur Général			Visé, pour accord A le Le Préfet	

ANNEXE N° 2 : Etat de vérification des dotations collectées et versées au profit des Collectivités Locales - Dépenses et Recettes
(Comptes tenus au niveau local)

DÉPARTEMENT DE.....		GESTION 2003			
TRÉSORERIE GÉNÉRALE		ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES ET COLLECTÉES			
DE.....		AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES			
Service Comptabilité		Montant en euros			
COMPTE NATURE DE LA DOTATION	BALANCE D'ENTRÉE AU 1 ^{ER} JANVIER 2003	Débit		DOTATIONS VERSÉES	
		Montant réglé par le tpg au 31 décembre aux 1 collectivités locales du département 2 autres départements	MONTANT MANDATÉ PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE AUX 1 collectivités locales du département 2 autres départements	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5=4-3	6
466.715 Fonds départemental de la taxe professionnelle		1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.718 Fonds de solidarité des communes de la région Ie- de -France		1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.7212 FNPTP - Dotation de développement rural		1	1	1	
		T	T	T	

ANNEXE N° 2 (suite)

DÉPARTEMENT DE.....		GESTION 2003			
TRÉSORERIE GÉNÉRALE		ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES ET COLLECTÉES			
DE.....		AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES			
Service Comptabilité		Montant en euros			
COMPTE NATURE DE LA DOTATION	Crédit	RESSOURCES COLLECTÉES		Page 2 Recettes	
	MONTANT ENCAISSÉ PAR LE TPG AU 31 DÉCEMBRE	MONTANT DES RESSOURCES ATTENDUES PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2003
	1 Ressources du fonds 2 Ressources provenant d'autres départements	1 Ressources du fonds 2 Ressources provenant d'autres départements			
	3 Remboursements des collectivités locales	3 Remboursements des collectivités locales			
7	8	9	10=9-8	11	12=(2-3+8)
466.715 Fonds départemental de la taxe professionnelle	1	1	1		
	2	2	2		
	3	3	3		
	T	T	T		
466.718 Fonds de solidarité des communes de la région Ie- de -France	1	1	1		
	2	2	2		
	3	3	3		
	T	T	T		
466.7212 FNPTP - Dotation de développement rural	1	1	1		
	3	3	3		
	T	T	T		

ANNEXE N° 2 (suite)

DÉPARTEMENT DE.....		GESTION 2003			
TRÉSORERIE GÉNÉRALE		ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES ET COLLECTÉES			
DE.....		AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES			
Service Comptabilité		Montant en euros			
COMPTE NATURE DE LA DOTATION	BALANCE D'ENTRÉE AU 1 ^{ER} JANVIER 2003	Débit DOTATIONS VERSÉES		Page 1 Dépenses	
		MONTANT RÉGLÉ PAR LE TPG AU 31 DÉCEMBRE AUX 1 collectivités locales du département 2 autres départements	MONTANT MANDATÉ PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE 1 collectivités locales du département 2 autres départements	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5=4-3	6
466.7271 Fonds régional d'adaptation du commerce rural		1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.7272 Fonds départemental d'adaptation du commerce rural		1	1	1	
		T	T	T	
466.7351 Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris-Orly		1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	

ANNEXE N° 2 (suite)

DÉPARTEMENT DE.....					GESTION 2003
TRÉSORERIE GÉNÉRALE		ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES ET COLLECTÉES			
DE.....		AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES			
Service Comptabilité		Montant en euros			
COMPTE NATURE DE LA DOTATION	Crédit	RESSOURCES COLLECTÉES		Page 2 Recettes	
	Montant encaissé par le tpg au 31 décembre	MONTANT DES RESSOURCES ATTENDUES PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2003
	1 Ressources du fonds 2 Ressources provenant d'autres départements 3 Remboursements des collectivités locales	1 Ressources du fonds 2 Ressources provenant d'autres départements 3 Remboursements des collectivités locales			
7	8	9	10=9-8	11	12=(2-3+8)
466.7271	1	1	1		
Fonds régional d'adaptation du commerce rural	2	2	2		
	T	T	T		
466.7272	2	2	2		
Fonds départemental d'adaptation du commerce rural	3	3	3		
	T	T	T		
466.7351	2	2	2		
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris-Orly	3	3	3		
	T	T	T		

ANNEXE N° 2 (suite)

DÉPARTEMENT DE.....		GESTION 2003			
TRÉSORERIE GÉNÉRALE		ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES ET COLLECTÉES			
DE.....		AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES			
Service Comptabilité		Montant en euros			
COMPTE NATURE DE LA DOTATION	BALANCE D'ENTRÉE AU 1 ^{ER} JANVIER 2003	Débit DOTATIONS VERSÉES		Page 1 Dépenses	
		Montant réglé par le tpg au 31 décembre aux 1 collectivités locales du département 2 autres départements	MONTANT MANDATÉ PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE AUX 1 collectivités locales du département 2 autres départements	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5=4-3	6
466.7352 Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle		1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	
466.761 Recettes à répartir : taxes d'enlèvement des ordures ménagères et de balayage payées par La Poste		1	1	1	
		2	2	2	
		T	T	T	

ANNEXE N° 2 (suite et fin)

DÉPARTEMENT DE.....		GESTION 2003			
TRÉSORERIE GÉNÉRALE		ETAT DE VÉRIFICATION DES DOTATIONS VERSÉES ET COLLECTÉES			
DE.....		AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES			
Service Comptabilité		Montant en euros			
COMPTE NATURE DE LA DOTATION	Crédit	RESSOURCES COLLECTÉES		Page 2 Recettes	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2003
	MONTANT ENCAISSÉ PAR LE TPG AU 31 DÉCEMBRE	MONTANT DES RESSOURCES ATTENDUES PAR LE PRÉFET AU TITRE DE L'ANNÉE	DIFFÉRENCE	OBSERVATIONS	
	1 Ressources du fonds 2 Ressources provenant d'autres départements 3 Remboursements des collectivités locales	1 Ressources du fonds 2 Ressources provenant d'autres départements 3 Remboursements des collectivités locales			
7	8	9	10=9-8	11	12=(2-3+8)
466.7352 Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle	2	2	2		
	3	3	3		
	T	T	T		
466.761 Recettes à répartir : taxes d'enlèvement des ordures ménagères et de balayage payées par La Poste	1	1	1		
	3	3	3		
	T	T	T		
	Certifié exact A..... Le..... Le Trésorier-Payeur Général			Visé, pour accord A..... Le Le Préfet	

Directeur de la publication :
Jean BASSERES

Impression : Imprimerie Nationale
27, rue de la Convention - 75732 PARIS CEDEX

ISSN : 0984 9114